

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 14 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Archill Gladu	Maire
M. Raphaël Benoit	Conseiller siège # 1
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Édith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Eve Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier
Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

175-14-08-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en ajoutant les points 11.1 – ULAVALL – Location de la plage, 11.2 – Achat d'abris pour le 125^e anniversaire de St-Léonard, 11.3 – Fermières – Demande d'une lettre de recommandation et en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2023

2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 2.1 125^e anniversaire de St-Léonard-de-Portneuf

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Demande de publicité dans le feuillet paroissial
- 4.3 Centre d'Archives régional de Portneuf — Soumission pour le classement des documents municipaux
- 4.4 Roulotte — Orchestre — Tournoi de balle
- 4.5 Dépôt du bilan annuel 2022 de la Cour municipale de St-Raymond
- 4.6 Demande de permis concernant le projet de conversion de système d'éclairage au DEL
- 4.7 Capsa — Offre de partenariat 2023
- 4.8 Résidence Lavoie — Entente de relocalisation
- 4.9 Annulation de la résolution # 113-01-05-23
- 4.10 Annulation de la résolution # 114-01-05-23
- 4.11 Annulation de la résolution # 115-01-05-23
- 4.12 Annulation de la résolution # 117-01-05-23
- 4.13 Annulation de la résolution # 127-05-06-23
- 4.14 Demande d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/heure sur une portion du rang St-Jacques
- 4.15 Proclamation des journées de la culture
- 4.16 ALON — Cotisation annuelle

- 5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Rapports écrits de l'inspectrice en urbanisme
 - 5.2 Autorisation à Mme Chantal Valois à titre de fonctionnaire désignée à l'émission des permis et certificats et droit de visiter des immeubles
- 6- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
 - 6.2 PAVL — Volet projets particuliers d'amélioration (chemin St-Vincent)
 - 6.3 PAVL — Volet entretien (rang Grand St-Bernard)
 - 6.4 Bloc de béton garage et rue Moisan
 - 6.5 Valve à changer
- 7- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 Demande d'utilisation du préau par un citoyen pour jouer au pickleball
 - 7.2 Autorisation de demandes de permis d'alcool
- 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Rapport du service incendie de St-Raymond
- 9- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 10.1 Maison des femmes de Québec — Logement social
 - 10.2 MAMH — 35^e édition de la Semaine de la municipalité
 - 10.3 FFPE — Invitation à la 19^e édition du Festival de Films pour l'Environnement
- 11- VARIA**
 - 11.1 ULAVAL — Location de la plage
 - 11.2 Achat d'abris pour le 125^e anniversaire de St-Léonard
 - 11.3 Fermières — Demande d'une lettre de recommandation
- 12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

176-14-08-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 3 juillet 2023.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

125^E ANNIVERSAIRE DE ST-LÉONARD-DE-PORTNEUF

Deux activités sont à venir en septembre à savoir, la Fête du lin et le spectacle de Phil Lauzon.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

177-14-08-23

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 58 776.70 \$, de payer les comptes à payer au montant de 104 158.46 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

178-14-08-23

DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

CONSIDÉRANT la demande de CB Impression, mandaté par la Fabrique de St-Raymond, pour que la municipalité continue à participer au feuillet paroissial;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est de 180 \$, sans taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **DE CONTINUER** le partenariat avec le feuillet paroissial de la Fabrique de Saint-Raymond;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-341.

179-14-08-23

CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONALE DE PORTNEUF – SOUMISSION POUR LE CLASSEMENT DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'archives régional de Portneuf a déposé une offre de service professionnel pour le traitement de données administratives de la municipalité et comprenant ce qui suit :

- Mise à jour du calendrier (incluant les correctifs) 3 000 \$
- Déclassement et tri (incluant le déplacement) 7 900 \$

CONSIDÉRANT QUE seulement la mise à jour du calendrier sera faite en 2023, le déclassement et le tri seront faits en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard accepte l'offre de service du Centre d'archives régional de Portneuf, pour la mise à jour du calendrier;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-419.

180-14-08-23

ROULOTTE – ORCHESTRE –TOURNOI DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE l'association sportive de St-Léonard organise un Tournoi familial de balle donnée depuis 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est susceptible de déranger les résidents alentour du terrain de balle notamment lors de la prestation du groupe de musique invité;

CONSIDÉRANT QUE les musiciens souhaitent implantés deux roulottes pour la fin de semaine du 18 au 20 août seulement;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes sont temporaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** les usages temporaires tels que demandés pendant la fin de semaine du 18 au 20 août;
- **D'INFORMER** le promoteur des règlements municipaux.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2022 DE LA COUR MUNICIPALE DE ST-RAYMOND

Le bilan annuel 2022 de la Cour municipale de St-Raymond est déposé séance tenante.

181-14-08-23

DEMANDE DE PERMIS CONCERNANT LE PROJET DE CONVERSION DE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU DEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réduire son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prendre un tournant vert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

- **QUE** la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;
- **QUE** la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

182-14-08-23

CAPSA – OFFRE DE PARTENARIAT 2023

CONSIDÉRANT l'offre reçu de l'organisme CAPSA, le 3 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire être partenaire de la CAPSA pour l'an 2023;

CONSIDÉRANT le coût de 1 750 \$ pour l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- **DE PAYER** la somme de 1 750 \$ à la CAPSA;
- **DE PAYER** le tout à même le poste budgétaire # 02-69000-970.

183-14-08-23

RÉSIDENCE LAVOIE – ENTENTE DE RELOCALISATION

CONSIDÉRANT la lettre de Mme Nancy Clavet, ancienne directrice générale, à Mme Annie Lavoie, propriétaire de la résidence Lavoie, qui stipule que la municipalité pourra prêter des locaux en cas d'urgence pour les résidents âgés de Mme Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconduire la demande de Mme Lavoie en produisant une nouvelle lettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- **DE MANDATER** M. Serge Allaire à produire une lettre d'entente de relocalisation;
- **D'AUTORISER** M. Serge Allaire à signer la lettre et à l'expédier à Mme Lavoie.

184-14-08-23

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 113-01-05-23

CONSIDÉRANT QUE le projet de la surface multisports est modifié et ne sera pas asphaltée;

CONSIDÉRANT QUE la pose d'asphalte ne sera pas réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 113-01-05-23 n'a plus lieu d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'annuler la résolution # 113-01-05-23.

185-14-08-23

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 114-01-05-23

CONSIDÉRANT QUE la surface multisports ne sera pas asphaltée;

CONSIDÉRANT QU'il ne devient plus nécessaire d'enduire la surface d'acrylique;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 114-01-05-23 n'a plus lieu d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'annuler la résolution # 114-01-05-23.

186-14-08-23

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 115-01-05-23

CONSIDÉRANT QUE les équipements pour la surface multisports ne sont plus requis;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 115-01-05-23 n'a plus lieu d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'annuler la résolution # 115-01-05-23.

187-14-08-23

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 117-01-05-23

CONSIDÉRANT QU'aucun casse-croûte n'a accepté d'adhérer à l'offre de la municipalité, à savoir, louer l'emplacement sur la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT QUE la saison est bien avancée et que la plage fermera bientôt;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 117-01-05-23 n'a plus lieu d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement d'annuler la résolution # 117-01-05-23.

188-14-08-23

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 127-05-06-23

CONSIDÉRANT QUE les difficultés à recruter du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet avec le CVLS ne sera pas mis de l'avant en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 127-05-06-23 n'a plus lieu d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'annuler la résolution # 127-05-06-23.

DEMANDE D'ABAISSE LA LIMITE DE VITESSE À 70 KM/HEURE SUR UNE PORTION DU RANG ST-JACQUES

Une demande sera faite au Ministère des Transports afin d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/heure sur une portion du rang St-Jacques.

189-14-08-23

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

190-14-08-23

ALON — COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de verser à l'ALON la cotisation annuelle de 100 \$ à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTS ÉCRITS DE L'INSPECTRICE EN URBANISME

Les rapports écrits de juin et de juillet de l'inspectrice en urbanisme, ont été déposés.

191-14-08-23

AUTORISATION À MME CHANTAL VALOIS À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DROIT DE VISITER DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf dispose des règlements d'urbanisme en vigueur sur son territoire conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que d'autres lois et règlements dont la responsabilité d'application lui est déléguée;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats et lui accorder les pouvoirs édictés à l'article 120 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme notamment l'analyse de conformité des demandes aux règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est également requis d'octroyer les pouvoirs de l'article 492 du Code municipal du Québec relatifs au droit de visite toute propriété mobilière et immobilière aux fins d'application réglementaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolument unanimement :

- QUE le conseil nomme également Madame Chantal Valois à titre de fonctionnaire désignée à l'émission des permis et certificats et qu'elle voit à l'application des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que d'autres lois et règlements dont la responsabilité est déléguée aux municipalités locales;
- QUE Madame Chantal Valois, sans être limitatif, soit habilitée à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation conformément à l'article 492 du Code municipal;
- QUE le tout soit rétroactif au 7 août 2023.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

192-14-08-23

PAVL — VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (CHEMIN ST-VINCENT)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une aide financière de 20 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière offerte à la municipalité visent des travaux d'amélioration sur le chemin Saint-Vincent, comme l'a demandé la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation de cette aide financière conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

193-14-08-23

PAVL – VOLET ENTRETIEN (RANG GRAND ST-BERNARD)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une aide financière de 95 478 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière distribuée à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement que la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation de l'aide financière visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à la Voirie locale – Volet Entretien.

194-14-08-23

BLOC DE BÉTON GARAGE ET RUE MOISAN

CONSIDÉRANT l'achat de 40 blocs de béton à mettre au garage municipal et au bout de la rue Moisan;

CONSIDÉRANT les factures de Dompierre Transport au coût de 30 \$ chacun pour les blocs plus la livraison de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ACHETER 40 blocs de béton au coût de 30 \$ chacun, livraison en sus;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-32010-641.

195-14-08-23

VALVE À CHANGER

CONSIDÉRANT le remplacement de la borne-fontaine située en face du 817, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une valve doit être nettoyée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la valve peuvent être fait en même temps que le remplacement de la borne-fontaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement :

- D'AUTORISER les travaux de nettoyage de la valve et/ou procéder à son remplacement;
- D'AUTORISER que ces travaux soient faits à l'heure par l'entreprise Pax Excavation;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41300-521.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

196-14-08-23

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU PAR UN CITOYEN POUR JOUER AU PICKLEBALL

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'offrir l'utilisation du préau gratuitement à Mme France Galarneau pour la création d'une ligne de pickleball.

197-14-08-23

AUTORISATION DE DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf a régulièrement des demandes de permis d'alcool à faire pour les divers événements offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf mandate Mme Nathalie Paquet, trésorière adjointe, à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin de permettre la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors des événements de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;

- **QUE** le conseil autorise Mme Nathalie Paquet, trésorière adjointe, à signer les demandes de permis au nom et pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Maison des femmes de Québec — Logement social

MAMH — 35e édition de la Semaine de la municipalité

FFPE — Invitation à la 19e édition du Festival de Films pour l'Environnement

VARIA

198-14-08-23

ULAVAL — LOCATION DE LA PLAGE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de Mme Nellane Moreau, de l'Association du baccalauréat en communication de l'Université Laval, aux fins de louer la plage Eau Claire dans le cadre d'une activité d'intégration qui aurait lieu le 9 septembre 2023 de 10 h à 20 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- **DE FIXER** la tarification pour la location de la plage Eau Claire à 1 500 \$ plus taxes pour l'Association du baccalauréat en communication de l'Université Laval;
- **QU'UN** montant de 1 000 \$ soit demandé en guise de dépôt de garantie.

199-14-08-23

ACHAT D'ABRIS POUR LE 125^E ANNIVERSAIRE DE ST-LÉONARD

Il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** l'achat de 6 abris pour le 125^e anniversaire de St-Léonard;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire # 02-70150-649

200-14-08-23

FERMIÈRES — DEMANDE D'UNE LETTRE DE RECOMMANDATION

Il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Allaire, directeur général, à produire une lettre de recommandation au Cercle des Fermières de St-Léonard pour la demande de subvention du programme Nouveaux Horizons.

201-14-08-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 07.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.